



SCIT/SDWG/2/2
ORIGINAL: anglais
DATE: 23octobre2002

ORGANISATIONMONDIALEDELAPROPRIÉTÉINTELLECTUELLE

GENÈVE

COMITEPERMANENTDES TECHNIQUESDEL'INF ORMATION

GROUPEDETRAVAILSU RLESNORMESETLA DOCUMENTATION

Deuxièmesession
Genève,2 -6décembre2002

LISTEDESTACHESDU GROUPEDETRAVAILSU RLESNORMES ETLADOCUMENTATION (SDWG)

DocumentétabliparleSecrétariat

- Àsaseptièmesession, tenue en juin 2002, le Comitéplénier du Comitépermanent des 1. techniquesdel'i nformation(SCIT)aexaminélestâchesinscritesauprogrammedetravail actuelduSCITetlesaattribuéesauGroupedetravailsurlesnormesetladocumentation (SDWG).LeSCITplénierademandéauSecrétariatderéexaminerlecalendrierdestâcheset desoumettrelalisteréviséedestâchesauSDWG,pourexamenàsadeuxième doitavoirlieuendécembre 2002.LeSecrétariataaussiétéinvitéàtenircompte,lorsqu'il établiralalisteréviséedestâchesduSDWG, dessuggestions faites au coursdesdébatsdu SCIT pléniere ten particulier des descriptions des tâches arrêtées par les équipes d'experts correspondantesainsiquedelapropositiondeladélégationdesÉtats -Unisd'Amérique concernantlarévisiondeladescriptiondelatâche n° 7.(Voir,enparticulier,les paragraphes 10à18dudocumentSCIT/7/17.)
- 2. LeSecrétariataétabli,envuedelasoumettreauSDWGpourexamen,unelisterévisée destâchesdecedernierqui,pourchacuned'elles,comprendunrappeldesfait setunétatde lasituationetpréciselebien -fondéoulaportéedelatâcheainsique,s'ilyalieu,l'action qu'ilestproposéd'engager,assortied'uncalendrier.LalistedestâchesduSDWGfaitl'objet del'annexeduprésentdocument.

SCIT/SDWG/2/2 page 2

3. LeSDWGestinvitéàexaminerlaliste destâchesfaisantl'objetdel'annexedu présentdocumentetàenapprouverlaversion finaleauxfinsdesonincorporationdansle programmedetravailduSCIT.

[L'annexesuit]

SCIT/SDWG/2/2

ANNEXE

LISTEDESTÂCHES DUGR OUPEDETRAVAILSURLESNORMESETLADOCUMENTATION (SDWG)

Tâchen° 6* Aiderlespetitsofficesdepropriétéintellectuelleàacquérirdesdisques optiquespourfaciliterl'accèsàl'informationenmatièredebrevets**

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELA SITUATION

- CettetâcheaétéinscritecommetâcheprioritaireauprogrammedetravailduSCITà lasuited'unedécisionpriseparleSCITplénierenjuin 1998. Elleviseàaiderles officesàobtenirunaccèslocalàl'informationenmatièredebrevets surdisques optiquesjusqu'àlamiseenœuvreduWIPO NET, quipourrapermettred'accéder rapidementàcetteinformation.
- Danslecadredecettetâche, Global Pat ¹aétéchoisicommecollection de CD ROM pouvantêtreutiliséeparlesoffices de propriété intellectuelle.

Actionengagée:

Danslecadredelapremièreétapedeceprojet, l'OMPIafinancéladistribution d'exemplaires gratuits de GLOBALPatà 47 États membres. À la demande de l'OEB, qui sou haitait que l'OMPI continue à participer à ceprojet , le SCIT pléniera approuvé cette participation en décembre 1999 (voir le paragraphe 40 du document SCIT/4/8). La coopération prendra la forme d'un engagement ferme à financer la diffusion des CD-ROMGLOBALP at pour le compte de sÉtats membres, y compris la mise à jour du fichier rétros pectifet du fichier courant. L'OMPI prendra financière menten charge 110 à 120 abonnement sà GLOBALP at.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

LesÉtatsmembresduSCITetleGroupededocumentationsurlesbrevets(PDG)ont manifestéungrandintérêtpourlemaintiendeGLOBALPatjusqu'àcequeleWIPO NET constitueunesolutionderemplacementviablepouraccéderàl'informationenmatièrede brevets.LespropositionsactuellesvisentàmaintenirladiffusiondeGLOBALPatjusqu'à fin 2003.UnexamendesétapesultérieuresduprojetGLOBALPatauralieuen2003.

LacollectiondeCD -ROMGLOBALPatestdé rivéedelabasededonnéesFirstPagecontenant, pourpresquetouteslesfamillesdebrevets,unseuldocumentreprésentatifpubliéparlesoffices debrevetsdel'Allemagne,desÉtats -Unisd'Amérique,delaFrance,duRoyaume -Unietdela Suisse,parl'O fficeeuropéendesbrevets(OEB)ainsiqueparl'OMPIdanslecadreduTraitéde coopérationenmatièredebrevets.Cettecollectioncontient,enlangueanglaise,lesdonnées bibliographiques,ycomprisletitreetl'abrégéet,s'ilyalieu,l'imaged'un dessinreprésentatif.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Lecalendrierci -aprèsaétéretenupourlesproduitsGLOBALPat

1. Productiondelamiseàjourdufichierrétrospectif 3etrimestre2001 (sur CD-ROM)contenantdesdonnéesrelativesauxdocumentsde brevetpubliésentre1997et2000

2. Débutdelaproductiondefichierscourants 3^etrimestre2001

3. Retraitementdufichierrétrospectifcompletetproductionde 4^etrimestre2002 celui-cisur DVD

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 7 Surveillerlepassageaux supports de données électronique setenrendre compte, et mettre à jour la Déclaration de principe set les directive set techniques, le casé chéant

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- CettetâcheaétécrééeparleComitéexécutifdecoordinationduComitépermanent chargédel'informationenmatièredepropriétéindustrielle(PCIPI),organe prédécesseurduSCIT plénier,danslecadreduprojetPCIPI/P 994/94etaété poursuivieentantqueprojetSCIT/P 6/99.
- Danslecadredelatâcheinitiale,leComitéexécutifdecoordinationduPCIPIa adoptéàsaseizièmesession,tenueenmai 1995,laDéclarationdeprin cipes concernantlepassageauxsupportsdedonnéesélectroniquespourl'échangede documentsdebrevet.
- LeSecrétariatademandéauxÉtatsmembresdecommuniquerdesinformationssur certainspointsprécisàl'occasiondedifférentesréunionsduPCIPI etduSCIT,eten dernierlieulorsdeladeuxièmesessiondesgroupesdetravailduSCITetdela quatrième sessionduComitéplénierduSCIT,endécembre 1999(voirles paragraphes 40à43dudocumentSCIT/WG/2/12etlesparagraphes38et39du document SCIT/4/8).
- Les directives techniques disques optiques, qui font partie de la déclaration de principes sus mentionnée, ontétérévisées par le SDW Gendécembre 1999 et adoptées par le SCIT plénier à saquatrième session (voir le paragraphe 38 du document SCIT / 4/8).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Cettetâchepermetdesurveillerlesmesuresprisesparlesofficesdepropriété intellectuelleenvued'atteindrelesobjectifsfixésdansladéclarationdeprincipesencequi concerneaussibienlerecours aux supportsélectroniquesaux fins del'échange de l'informationen matière de propriété intellectuelle que le urvolonté de recevoir des documents sous forme électronique.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

1. LeSDWGadécidéquelasurveillancedesactivit ésdesofficesdepropriété intellectuellevisantàpermettrelepassageaux supports de données et instruments électroniques pour l'échange de l'information en matière de propriété intellectuelle fait partie des esactivités permanentes. Le sactivités concernant les inventaires prévus dans la tâche n° 32, les rapports techniques annuels de chaque office de propriété intellectuelle et d'autres sources d'information disponibles de vront être suivies par le Bureau internation al (et tout équipe d'expert scréé eà l'appuide cette tâche). Le stendance sobservée set les besoins potentiels recensés quant à la modification où à l'adoption de normes de l'OMPI de vront, au besoin, être signalés chaque année au SDWG.

2. Conformémentàcequ'avaitdécidéleSCITpléniere ndécembre 1999,leSDWGaété chargédemettreàjourladéclarationdeprincipes(voirleparagraphe 39dudocument SCIT/4/8).Ilaparconséquentétédécidédecommenceràréexaminercedocument,eny incorporantd'autresdroitsdepropriétéintellectu elle.Larévisiondecesprincipesdevraitêtre entrepriseen2003.

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 8 Établirunformatinternationalnormalisédedemandepourlesbrevets (FIND)

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELA SITUATION

- CettetâcheaétéproposéeparladélégationdesÉtats
 -Unisd'Amériqueetapprouvée enfévrier1999parleSCITplénier(voirlesparagraphes35et36dudocument SCIT/2/8).
- Uneéquiped'experts,crééepourélaborerunenormePCTsurledép aétépriéedesoumettreunprojetfinalàl'approbationduSCITplénier.
- Aucune action n'a été engagée jusqu'à présent par l'équipe d'experts et ne devrait l'être tant que la norme du PCT sur le dépôt électronique ne sera pas achevée, de sortequ'ilsoitpossibled'entirerdesenseignements.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Conformémentàlapropositioninitiale, le format FIND doits' appliquer à tous les documentssursupportpapierfigurantdanslesdemandesinternationalesdépos éesenvertudu PCTetpermettrederemplacertouslesformulairespréimprimésparunformatpubliéde dépôtpourtouslesdocuments. Cesdocuments pour ront faire l'objet d'une saisie en langage SGML/XML(supposant,parexemple,lerespectdesDTD,l'util isationdesbalises SGML/XML,etc.).LeformatFINDseraunformatnormalisésursupportpapier,maissans page, réservéàl'usagedes déposant set des offices de propriété intellectuelle. Les principaux avantages du format FIND sont les suivants:lesf ormesderéférencesontdotées d'identificateurs de données GML normalisés comportant des descripteurs de données dans lalanguesourcepourunemeilleurecompréhension, la mémoire FIND est indépendante de la langue, il est possible d'afficher des données assortiesdedescripteursdansn'importequelle langueetceformatconstitueunélémentindispensableàlatraductionautomatique.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Cettetâcheestsubordonnéeàl'achèvementdelanormeE -PCT(voirlatâchen° 13); la tâche n° 13neporteratoutefoispassurlacréationdenormesFINDproprementdites.

IV. RESPONSABLE

L'OfficedesbrevetsetdesmarquesdesÉtats -Unisd'Amériqueestresponsabledecette tâche.

Tâchen° 10 Examinerlesbesoinsenmatièredenorm esdecommunicationapplicablesà lapublication,àlarechercheetàl'échanged'informationsenréseau

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- CettetâcheaétécrééeparleComitéexécutifdecoordinationduPCIPIenmai1998.
- Lestravauxpo ursuivisparlesofficesdesÉtatsmembresetleBureauinternational ontmontrélanécessitéd'unesolutionglobaleauproblèmedel'interfonctionnement dansunenvironnementd'échangedel'information.
- Ennovembre 1998, le Secrétaria ta soumis aux gro upes de travail du SCIT un rapport dans le que li liproposait différent es solutions aux fins de la fourniture d'une interface de recherche conviviale à l'utilisate ur final dans le cadre du projet pilot e de bibliothè que numéri que de propriété intellectuelle (BNPI). Ontrouver a de plus amples renseignements dans le document SCIT/WG/1/8 et dans les paragraphes 31 à 33 du document SCIT/WG/1/12.
- LeSecrétariataconvoquéen2001et2002uneséried'ateliersquiontaboutiàun ensemblederecommandationsadres séesàl'Équiped'expertsduSCITchargéedes BNPI.
- LeSecrétariataconstituél'Équiped'expertsduSCITchargéedesBNPIen juillet 2002.
- LeSecrétariats'estemployéàcréerdesprototypesetmenerdesrecherchespour permettreàl'Équiped'expert sduSCITchargéedesBNPId'évaluerces recommandations.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

L'undesvoletsinitiaux duprojet de BNPI de l'OMPI consiste à recenserou à élaborer les normes relatives à l'échange de données qui doivent êtreutilisées ent reles bibliothèques numériques mises en place par les offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI et les ystème de BNPI créé par le Bureau international. L'undes objectifs des travaux actuels du Bureau international concernant les BN Plest de pouvoir prendre en charge le niveau le plus élevé d'accès intégréaux collections de données relatives à la propriété intellectuelle en évitant le plus possible les doubles emplois de données et de resources.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIE R

1. Lessolutionsprésentées dans le document SCIT/WG/1/8 aux fins de la fourniture d'une interface de recherche conviviale à l'utilisate ur finalet de la réalisation de recherches dans les bases de données de plusieurs sites doivent être examinées dans le cadre du projet pilote de BNPI. Le Secrétariat doit prendre des mesures en vue de recenser les normes relatives aux communications per mettant d'atteindre les objectifs de diffusion intégrée de l'information fixés dans le cadre du projet de BNPI ou d'él aborer de telles normes, de rassembler des informations sur les normes existantes et d'entenir compte dans les travaux d'élaboration des normes de l'OMPI.

2002/2003

2. LeSecrétariatétabliraunrapportàl'intentionduSDWG concernantlesnorm esetlesrecommandationsrelativesàlacréationde normesformuléesparl'Équiped'expertsduSCITchargéedesBNPI.

4^etrimestre2002

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 11 Mettreenvaleurdessourcesderéfé rencesutilesauxofficesdepropriété intellectuellepourlesrendreaccessiblessurleréseau

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- CettetâcheaétéinscriteauprogrammedetravailduSCITsurdécisionduSCIT plénierenjuin1998etassigné eauSecrétariat(voirlapage 5del'annexe IVdu documentSCIT/1/7).
- ConformémentauprogrammedetravailduSCITpourl'exercicebiennal2000 -2001,
 latâche n° 11aétéclasséeparmilestâchesàtraiterdanslecadreduprojetdeBNPI.
- Lorsdesa cinquièmesession,tenueenjuillet2000,leSCITplénieraapprouvéla créationd'uneéquiped'expertsduSCITchargéed'aideràlapoursuitedela réalisationduprojetdeBNPI,notammentencequiconcernelaplanification,lamise enœuvreetlavérif icationduprojetainsiquelamiseaupointdescollectionsde données.
- L'Équiped'expertsduSCITchargéedesBNPIaétéconstituéeenjuillet 2002,et cettetâcheluiaétésoumisepourévaluation.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

LesÉtatsmembr esduSCITdoiventévaluerl'importancedecettetâche.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Ilestdemandéàl'Équiped'expertsduSCITchargéedesBNPId'évaluerlebien -fondé etlaportéedelatâche,detenircomptedesconclusionsauxquellesonestp arvenulorsdela descriptiondelatâcheetdefairerapportauSCITplénieràsaprochainesession,en juin/juillet 2003(voirleparagraphe 16dudocumentSCIT/7/17).

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 13* Étudierlapossibilitéd'adopterlanormeE -PCTcommenormedel'OMPI pourledépôt,letraitementetlestockageélectroniquesdesdemandesde brevet

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- LacréationdecettetâcheaétéproposéeparleSecrétariat etapprouvéeen février 1999parleSCITplénier(voirlesparagraphes33et34dudocument SCIT/2/8).
- Uneéquiped'expertsaétécrééeetchargéed'élaborer, surlabased'unprojetdes officesdelacoopérationtrilatérale, unprojetfinal de norme po urapprobation par le SCIT plénier.
- Àlasuited'unedécisionpriseparl'Assembléedel'UnionduPCTen septembre 2000,desconsultationsonteulieuenvuedelacréationd'uncadre juridiqueetdel'élaborationdenormestechniques,danslecadredes Instructions administrativesduPCT,pourlesdemandesinternationalesdéposéesselonlePCT.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

CettetâcheestprioritairepourleSCITplénieretjoueuntrèsgrandrôledanslesefforts d'automatisationdecertainsof ficesdepropriétéintellectuelle.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

LaprochaineactionduSCITestsubordonnéeàlaréceptionparleBureauinternational delanormeE -PCTproposéequi,dèsqu'elleluiseraparvenue,serasoumisepourexamenà l'Équiped'expertschargéedesnormesrelativesautraitementetàl'échangeélectroniquesdes données. Aucuneactionn'estprévueencequiconcernecettetâcheavantqu'iln'aitété possibledetirerdesenseignementsduprojetdenormeE -PCT.

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 15 Étudierlesconséquencesdudépôtélectroniquesurl'établissementdes copiescertifiéesconformesparlesoffices,notammentdescopiesutiliséesà desfinsdepriorité

I. RAPPELDESFAI TSETÉTATDELASITUATION

- L'OfficedesbrevetsduRoyaume -Uniestàl'originedelacréationdecettetâcheen 1993.Comptetenudel'intérêtmanifestéparlesofficesdepropriétéintellectuelle pourlerèglementdequestionsjuridiquesoutechniques enrapportavecledépôtdes demandessousformeélectronique,leComitéexécutifdecoordinationduPCIPI avaitdécidé,enjuin1993,decréerunetâcheetdel'assignerauGroupedetravail ad hocsurlagestiondel'informationenmatièredepropriété industrielle(voirle documentPCIPI/EXEC/XII/9etlesparagraphes17et18dudocument PCIPI/EXEC/XII/10).
- Àsadouzièmesession, tenue en décembre 1993, le groupe de travaila examiné la question sur la base d'une xposé présenté par la délégation des États Unis d'Amérique. Cet exposé portait sur le projet de soffices de la coopération trilatérale visant à définir des procédures pour l'échange de copies certifiées conformes des demandes dont la prioritées trevendiquée (voir le dossier de projet PCIPI/P85/93 et les paragraphes 22 à 26 du document PCIPI/MI/XII/3). Aucune xamen ul térieur de la question n'a eu lieulors des réunions du PCIPI ou du SCIT.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Latâchen° 15dépenddesnormesetducadrejuridiqueconnexed esnormestechniques pourledépôt,letraitementetlestockageélectroniquesdesdemandesdebrevetquiseront élaboréesdanslecadredelatâchen° 13.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Latâchen° 15estlaisséeensuspens.

Tâchen° 17* RéviserlesnormesST.30,ST.31,ST.32,ST.33,ST.35etST.40del'OMPI

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Larévisiondesnormesprécitéesaétélancéeenmaietennovembre 1997 par le Comitéexécutifdecoordination du PCIPI et letra vailest confié à une équipe d'experts (voir les dossiers de projet PCIPI/P35/97, PCIPI/P39/97 et SCIT/P2/98). Larévision des normes ST.32, ST.33, ST.35 et ST.40, qui était in dispensable compte tenudupassage à l'an 2000, est achevée. L'équipe d'experts doit pour suivres es travaux pour tenir compte des changements intervenus dans le domaine de la propriété in dustrielle et des techniques de l'information.
- Lorsdesaseptièmesession, tenue en juin 2002, le SCIT pléniera élargilemandat de l'équiped'experts concernant le stâches 17 et 19 en la charge ant de toutes les questions serapportant à l'ensemble des normes actuelle set futures relatives au traitement et à l'échange électroniques des données, et not amment des tâches n° 13, 17,18 et 19. C ette équipe d'expert sest dénommée l'Équipe d'expert sub SCIT chargée des normes relatives autraitement et à l'échange électroniques des données (voir le document SCIT / 7/4 et les paragraphes 22 à 24 du document SCIT / 7/17).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂ CHE

LeSCITplénieraattribuéundegréélevédeprioritéàcettetâche.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

L'Équiped'expertsduSCITchargéedesnormes relatives autraitemente tàl'échange électroniques des données doitexaminer les travaux à réali ser et four nirun eliste de sactivités proposées pour chacune des normes ainsi qu'un calendrier.

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 18* Recenserlesdomainesdenormalisationpossiblesconcernantl'échangede donnéesdéchiffrablesparmachinesurlabasedeprojetsenvisagéspardes organismestelsquelesofficesdelacoopérationtrilatérale,l'ISO,laCEIet d'autresinstitutionsconnuesdenormalisationdestechniquesde l'information

I. RAPPELDESFAITSETÉ TATDELASITUATION

- CettetâcheaétécrééeparleComitéexécutifdecoordinationduPCIPIen décembre 1992(voirlesparagraphes13à21dudocumentPCIPI/EXEC/XI/13)à l'issuedesdélibérationssurleseffortsdenormalisationdéployésparlesoffice coopérationtrilatéralepourobtenirdesdonnéesdéchiffrablesparmachine.
- Desrapportssurl'étatd'avancementdestravauxontétésoumispériodiquementlors desréunionsduGroupedetravailad hocduPCIPIsurlagestiondel'informationen matièredepropriétéindustriellede1993à1997etduSCITplénierenfévrier 1999 (voirledossierdeprojetPCIPI/P983/93,leparagraphe24dudocumentSCIT/2/8et l'adresseWebsuivante : http://www.wipo.int/scit/en/meeting/2/presentations/us_11.pdf). Cesrapportsétaient axéssurl'élaborationetl'utilisationdulogicielMIMOSA,lesnormestrilatérales relativesauxéchangesdedonnées, etc.
- Lorsdesaseptièmesession,tenueenjuin 2002,leS CITplénieradécidédeconfier l'examendecettetâcheàl'Équiped'expertsduSCITchargéedesnormesrelatives autraitementetàl'échangeélectroniquesdesdonnées(voirlatâchen° 17).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Cettetâchedoitpermettre derecenseràtempslesquestionsrelativesàl'échangede donnéesquinécessitentuneharmonisationentrelesofficesdepropriétéintellectuelle.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

L'Équiped'expertsduSCITchargéedesnormesrelativesautraitement etàl'échange électroniquesdesdonnéesrecenseralesfaitsnouveauxetproposeradesprojetspouvant éventuellementêtremisenœuvreparleSCIT.

IV. RESPONSABLE

LeSecrétariatestresponsabledecettetâcheetferarapport,sibesoinest,auSDWGs ur lesconclusionsdel'équiped'experts.

Tâchen° 19 Élaborerunenormedel'OMPIconcernantlamiseàdispositiondes documentsdebrevetsurdisqueoptiqueenmodemixte

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- LanormalisationdesCD -ROMe nmodemixteaétéinscriteauprogrammedetravail duPCIPIen1990(voirleparagraphe 57dudocumentPCIPI/EXEC/VII/7).
- Cettetâche,quiavaitétéassignéeauGroupedetravailad hocsurlestockage optique,afaitl'objetd'unsuiviparcegroupep ourfinalementêtrelaisséeensuspens comptetenududevenirdecettetechniqueauseindesofficesdelacoopération trilatérale(pourdeplusamplesrenseignements,voirleprojet PCIPI/P936/90etles paragraphes 17et18dudocumentPCIPI/OS/V/2).
- Aucunprojetdenormen'ajusqu'àprésentétéélaborénisoumisauPCIPIou au SCIT.Toutefois,lelogicielMIMOSAestacceptécommenormede factoausein delacommunautédelapropriétéintellectuelle.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Lorsqu'ellea étéélaboréeaudébutdesannées 90,lanorme ST.40del'OMPIintitulée "Recommandationconcernantlamiseàdisposition, surdisquescompactsROM, d'imagesen fac-similédedocuments debrevet "reflétait la pratique des grands offices encequiconcerne la diffusion de l'information en matière de brevets sur CD - ROM. Les images en fac similé étaient alors courantes. Le mode mixte, bien que proposé, en était às esbalbutiements. De puis lors, la situation a évoluéet la production de CD - ROM en mode mixte, fon dée notamment sur le logiciel MIMOSA, est devenue courante. Cette pratique actuel le doit par conséquent être prise en compte dans une nouvelle norme ou dans une mise à jour de la norme ST.40 de l'OMPI.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

LeSDWGac onfiécettetâcheàl'équiped'expertschargéedelatâche n° 17, c'est-à-direàl'Équiped'expertsduSCITchargéedesnormesrelativesautraitementetà l'échangeélectroniquesdesdonnées.

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 20 Élaborerunerecommandationconcernantlamanièredesaisirleséléments figuratifsdesmarquessousuneformeélectroniqueetdelesaffichersurun écrandevisualisation

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- L'élaborationd'un erecommandationdel'OMPIsurlaquestionsusmentionnéeaété proposéeparleGroupedetravailad hocduPCIPIsurlagestiondel'informationen matièredepropriétéindustrielleetapprouvéeparleComitéexécutifdecoordination duPCIPIendécembre 1991(voirlesdocumentsPCIPI/MI/VIII/2etVIII/3etles paragraphes 29à31dudocumentPCIPI/EXEC/IX/9).
- Unquestionnaireaétéélaboréetdiffuséauprès des offices de propriété intellectuelle aveclacirculaire SCIT 2141.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDE LATÂCHE

Lapropositionvisantàélaborerunerecommandationdel'OMPIsurlasaisiedes élémentsfiguratifsdesmarquess'expliqueparlefaitque, avecl'entréeenvigueurdu ProtocoledeMadridetl'internationalisationdeséchangesdedonnéesrelative saux marques, ilestdevenunécessairededisposerdenormespermettantdegarantirunequalitéimpeccable pourleséchangesdedonnéeslargementnormalisées (voirleparagraphe 43 dudocument PCIPI/SEM/TM/91/12).

LeSecrétariatutiliseactuellementune normede factopourlapublicationd'imagesde qualité,ycomprisleurprésentationàl'écran,auseindessystèmesinformatiquesinternesde l'OMPIetdanslecadredecertainsprojetsdecoopérationportantsurl'utilisationdelogiciels, quel'OMPIaco nçusàl'intentiondecertainspaysendéveloppement.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

LeSDWGadécidéd'engagerlestravauxci -aprèsavantqu'unedécisionnepuisseêtre prisequantàlapoursuitedel'exécutiondelatâchen°20 :

a) Recueillirau prèsdesofficesdepropriétéintellectuelle, aumoyen d'unquestionnaire, des informations sur les formats actuellement utilisés pour les éléments figuratifs des marques, encoopération avec l'Office des brevets et des marques des États - Unis d'Amérique et l'Office de l'harmonisation dans le marchéintérieur (OHIM) de la Communautéeur opéenne 30 ju

30juillet2001

b) Réceptiondesdonnéesdesofficesdepropriétéintellectuelle

30octobre2001

c) FairerapportauSDWGetluifairedespropositionsconcern antla poursuitedestravauxparleSecrétariat

Décembre 2002

IV. RESPONSABLE

LeSDWGdésigneraunresponsableaprèsl'achèvementdestravauxprévusaupoint III ci-dessus.

Tâchen° 21 Suivrelestravauxdesorganescompétentspourélaborerdesnorm es relativesàl'Internetetauxtechniquesdel'information,etparticiperàces travaux

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Cette tâche a été créée par le SCIT plénier en juin 1998, et assignée au Secrétariat (voirlapage 5del'annexe IVd udocumentSCIT/1/7).
- LeSCITplénier,lorsdesasixièmesession,tenueenjanvier d'intégrercettetâcheàlatâchen° 18(voirleparagraphe 3del'annexe IVdu documentSCIT/6/7).

Enconséquence,latâchen° 21 nefigureraplus, dé sormais, sur la liste destâches du SDWG.

Tâchen° 22* Étudier, comptetenudelanorme ST.14révisée, sid'autres normes de l'OMPI (parexemple ST.6, ST.10/B, ST.11, ST.12, ST.16, ST.19, ST.30, ST.32, ST.35et ST.40) nécessitent une révision à l'effet de préciser comment un document de brevet doit être identifié de manière univoque

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Cettetâcherésultedelacréationdecodesdecorrectionsupplémentairespourles documentsdebrevetetd'unepropositiond el'Officedesbrevetsetdesmarquesdes États Unisd'Amérique(voirleparagraphe 28dudocumentSCIT/WG/1/12).
- Laquestionaétéexaminéelorsdeladeuxièmesessiondesgroupesdetravaildu
 SCIT(SCIT/WG/2),tenueendécembre 1999,puisdestravaux ontétémenésparune équiped'expertsaucoursdel'année 2000.
- Lesrésultatsdestravaux decette équipe d'experts ont été sou mis aux offices de propriété intellectuelle pour examenet observations en décembre 2000 (voir la circulaire SCIT 2524 datée du 22 décembre 2000).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Lorsdesasixièmesession, tenue en janvier 2001, le SCIT pléniera déclaré cette tâche prioritaire.

TâcheconsidéréecommeachevéelorsdelapremièresessionduSDWG,enmai 2001.

Tâchen° 23 Surveillerl'introduction,danslabasededonnéesEPIDOS/PRS,des informationsconcernantl'entréedanslaphasenationale(régionale)des demandesinternationalesPCTpubliées

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Cettetâcheapou rorigineunprojetmisenœuvreparlePCIPI,visantàpermettreà lacommunautédelapropriétéintellectuelled'effectuerdesrecherchesdansles informationssurlasituationjuridiquedesdemandesinternationalesdéposéesselon lePCT.Ennovembre19 95,leComitéexécutifdecoordinationduPCIPIs'est prononcépourlacollectededonnéesvisantàcompléterleServicedesregistresde brevets(PRS)existantd'EPIDOS(EuropeanPatentInformationandDocumentation Systems)pardesinformationssurl'ent réeet,lecaséchéant,lanon -entréedansla phasenationale(régionale)desdemandesinternationalesdéposéesselonlePCTetil aestiméquecestâchesdevraientêtreexécutéesparl'OEB(EPIDOS)(voirles paragraphes50à54dudocumentPCIPI/EXEC/XVII /7).
- Cettetâchecontinued'êtreexécutéedepuisnovembre 1996(voirlesparagraphes 83 à87dudocumentPCIPI/EXEC/XIX/7).
- OntrouveradesinformationsgénéralesdanslesdossiersdeprojetPCIPI/P
 PCIPI/P 993/94 Rev.1etPCIPI/P
 25ainsiqu edanslesdocuments
 PCIPI/EXEC/XIX/5,PCIPI/EXEC/XX/8,SCIT/WG/2/8etSCIT/6/5.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Cettetâcheauncaractèreinformationnel.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

- 1. LeSDWGadécidédecontinueràsuivrel'évolutiondes possibilitésderecherchedans lesdonnéesrelativesauxdemandesdéposéesselonlePCT.
- 2. LeSecrétariatestinvitéàfairepériodiquement(unefoisparan)rapportsurl'état d'avancementdecettetâcheauxréunionsduSDWG.

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 24 Recueilliretpublierlesrapportstechniquesannuels(ATR/PI,ATR/TM, ATR/ID)surlesactivitésdesmembresduSCITdansledomainede l'informationenmatièredebrevets,demarquesetdedessinse tmodèles industriels**

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- SurlabasedesdécisionsprisesparleComitépermanentchargédel'informationen matièredebrevets(PCPI)etleComitéexécutifdecoordinationduPCIPIen1978, 1990et1996,le Secrétariatrecueillait,unefoisparan,lesdonnéesfourniesparles officesdepropriétéintellectuellesurleursactivitésdansledomainedel'information enmatièredebrevets,demarquesetdedessinsetmodèlesindustrielsetprenaitles dispositionsvouluespourquelesrapportstechniquesannuelspuissentêtreconsultés surlesiteWebdel'OMPI(voirleparagraphe45dudocumentPCIPI/II/3,le paragraphe 18dudocumentPCIPI/EXEC/VII/7etleparagraphe 77dudocument PCIPI/EXEC/XIX/7).
- Lesra pportstechniquesannuelssurlesactivitésde 1998 et de 1999 peuventêtre consultésàl'adresses uivante : http://www.wipo.int/scit/fr.Enoutre,leSecrétariat publieune version surpapier de ces rapports de puisen viron 20 ans pour les brevets, 10 ans pour les marques et cinquas pour les des sinset modèles industriels.
- Depuis 2001, le Secrétaria trecueille ces données à l'aided' un formulaire électronique en vue de réduire la charge de travail de soffices de propriété intellectuelle et de l'OMPI au xfins de l'établissement et du traitement des rapports techniques annuels.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Les données figurant dans les rapports techniques annuels sont à la disposition de tous les offices de propriété intellectuelle et du public. El les sont utilisées à des fins d'information diverses, dont la sensibilisation du public, la formation et l'enseignement.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Aucuneactionn'estproposée. Cettetâche constitue un eactivité permanente.

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 25 Surveillerl'évolutionconcernantlespublicationsdel'OMPIdisponiblessur CD-ROMetfairerapportàcesujetàl'organecompétent**

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Cette tâcheestconsidéréecommeuneactivitépermanenteduSecrétariat. Elleaété repriseduprogrammedetravailduPCIPIpuisestrestéeinscriteàceluiduSCIT pendantdenombreusesannées(voirl'annexeVIIIdudocumentPCIPI/EXEC/22/6).
- Encequicon cernelespublicationsdel'OMPIsurl'informationetladocumentation enmatièredepropriétéintellectuelledisponiblessurCD -ROM,lasurveillancea donnélieuàdesrapportsécritsauComitéexécutifdecoordinationduPCIPI,le dernierd'entreeuxaya ntétésoumisenmai1998,etàdesrapportsverbauxauSCIT plénierlorsdesadeuxième session(voirleparagraphe41dudocumentSCIT/2/8).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Grâceàcettetâche, des informations sont diffusées sur l'évolution ou la ublication des CD-ROM de l'OMPI contenant des données sur la propriété intellectuelle, tels que le Manuel de l'OMPI sur l'information et la document ation en matière de propriété in dustrielle, IPC: CLASS, les statistiques de propriété in dustrielle et IPLEX.

Latâchen°25aétéintégréeàlatâchen°26.Elleserasuppriméedelalistedestâches duSDWG.

Tâchen° 26 Rendrecomptedesactivitésdel'OMPIencequiconcerne

- a) lamiseàjourduManueldel'OMPIsurl'informationetla documentation enmatièredepropriétéindustrielle
- b) lacollecteetlapublicationdesstatistiquesdepropriétéindustrielle
- c) le"JournalofPatentAssociatedLiterature"(JOPAL)
- d) lalistedespériodiquesétablieenvertudelarègle34.1.b)iii)du règlementd'ex écutionduPCT
- e) les publications de l'OMPI sur support électronique qui contiennent de l'information en matière de propriété industrielle**

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

LeSecrétariatasoumispériodiquementdesrapportsd'activitéauC omitéexécutifde coordinationduPCIPIetauSCITplénierencequiconcernelestâchesassignéesauBureau international,ledernierd'entreeuxdatantdeladeuxièmesessionduSCITplénier,tenueen février1999.Encequiconcernelespublicationsde l'OMPIsurl'informationetla documentationenmatièredepropriétéindustrielledisponiblessursupportélectronique,la surveillanceadonnélieuàdesrapportsécritsauComitéexécutifdecoordinationduPCIPI,le dernierd'entreeuxayantétésoumis enmai1998,etàdesrapportsverbauxauSCITplénier (voirleparagraphe 41dudocumentSCIT/2/8).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Les rapports d'activité couvrent les travaux effectués par le Secrétariatence qui concerne tous les domaines ou projets sus mentionnés. Ontrouver a dans le document PCIPI/EXEC/22/3 une xemple de rapport d'activité. Dans le cadre de sactivités menées au titre dupointe) ci -des sus, des informations sont diffusées sur l'évolution ou la publication des CD-ROM de l'OMPIc ontenant de l'information en matière de propriété in dustrielle, tels que le Manuel de l'OMPIsur l'information et la document at ionen matière de propriété in dustrielle, IPC : CLASS, les statistiques de propriété in dustrielle et IPLEX.

III. ACTIONPROPOSÉE ETCALENDRIER

LeSecrétariatrendracompteunefoisparanauSDWGdesactivitésénuméréesaux pointsa)àe)ci -dessus.

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 28 Mettreàjourl'Étudeconcernantladélivrancee tlapublicationdes certificatscomplémentairesdeprotection(CCP)etlamettreàdisposition surlesiteWebdel'OMPI**

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- L'Étudeconcernantladélivranceetlapublicationdes "certificatscomplémentaires deprotection" pour les médicaments ou destitres de propriété in dustrielle équivalents (CCP) aété publiée dans le Manuels ur l'information et la documentation en matière de propriété in dustrielle de l'OMPI à la suite d'une décision prise par le Comitée xécutif de coordination du PCIPI en mai 1994.
- Endécembre 1999, le SCIT pléniera décidédemettre à jourcette étude en y incorporant des informations sur la protection des produits phytopharmaceutiques.
- Àlasuitedecettedécision,leSecrétariat arecueillidesinformationsauprèsdes officesdepropriétéintellectuelleetétabliuneversionréviséedel'étude.
- L'étudeaétépubliéeenanglaissurlesiteWebdel'OMPIenfévrier 2002ainsique danslaversion2002duCD -ROMcontenantle Manuelsurl'informationetla documentationenmatièredepropriétéindustrielle del'OMPI.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

L'étudeelle -mêmeetsamiseàjourontétéeffectuéesparleGroupededocumentation surlesbrevets, avecl'appuiduComitéexécut ifdecoordinationduPCIPIetduSCITplénier.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Échéancierdestravauxfinals:

- 1. Traductionenfrançaisetenespagnol —2 e trimestre 2003
- 2. Publicationdestraductionsdel'étudesurlesiteWebdel'OMPI —2 et rimestre2003

IV. RESPONSABLE

Tâchen° 29 1. RéviserlanormeST.6del'OMPI,enconsidérantenparticulier

- a) lenombretotalmaximumdechiffresquedevraitpouvoir comporterlenumérodepublication desdocumentsdebrevet;
- b) lesconséquences de l'adjonction a un uméro de publication d'un code pour chaque catégorie de droits de propriété in dustrielle mentionnée dans cette norme; et
- c) l'améliorationdes directives concernant la numérotation des documents de brevet comptete nu dutraitement électronique des données et de l'utilisation de ces dernières par le public.
- 2. ÉtudierlesincidencesdelarévisiondelanormeST.6del'OMPIpour lesautresnormesdel'OMPI,ainsiqueledélainécessairepour lamiseen œuvredesrévisionsquiaurontétéapprouvées.

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Cettetâche,proposéeparladélégationdesÉtats
 -Unisd'Amérique,aétésoumiseà
 l'examenduSDWGenmai
 2001etapprouvéeparleSCITplénieren
 juin 2002(voir ledocumentSCIT/SDWG/1/3,lesparagraphes
 18à22dudocument
 SCIT/SDWG/1/9etlesparagraphes
 19à21dudocumentSCIT/7/17).
- L'équiped'expertsconstituéeparleSDWGpourlarévisiondelanorme ST.6de
 l'OMPIaaussiétéchargéed'é tablirundescriptifdeprojet.Cedescriptif,
 accompagnéd'unrapportsurl'étatd'avancementdestravauxdel'équiped'experts,
 aétéexaminéparleSCITplénierenjuin 2002(voirledocumentSCIT/7/3).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Àlaréunion duSDWGdemai2001,uncertainnombrededélégationsontmarquéleur intérêtpourl'améliorationdelanorme ST.6del'OMPIencequiconcerneaussibienle nombredechiffresadmissiblesquel'indicationdutypededroitdepropriétéindustrielle. Cettetâcheviseessentiellementàaméliorerlanumérotationdesdocumentsdebrevetpouren faciliter:1) l'échangeentreofficesdepropriétéindustrielleet2) laconsultationparles examinateursetlepublic.Lemoded'indicationdelacatégoriededroi tsdepropriété industrielledevraêtreprécisé,notammentlorsquelamêmesériedenumérosestutiliséepour plusd'unecatégoriededroits.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Leresponsabledel'équiped'expertsaindiquéauSCITplénier,lorsdesa réunionde juin 2002,quel'équipecomptaitacheversestravauxd'iciau15 septembre 2002etquela révisiondelanorme ST.6del'OMPIpourraitéventuellementêtreapprouvéeparleSDWGen décembre 2002.

IV. RESPONSABLE

L'Officedesbrevetsetdesma rquesdesÉtats -Unisd'Amériqueestresponsabledecette tâche.

Tâchen° 30 RévisiondelanormeST.10/Cdel'OMPI

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- LarévisiondelanormeST.10/Cdel'OMPIaétéjugéenécessaireetproposéepar
 l'Officeja ponaisdesbrevetsàlaréuniondugroupedetravailtrilatéraltenueà
 Washingtonenavril 2001Cettepropositionaétéappuyéeparl'OEBaussibienque
 parl'OfficedesbrevetsetdesmarquesdesÉtats -Unisd'Amérique.
- Lapropositionaétéprésentée etappuyéeàlapremièreréunionduSDWG,en mai 2001(voirlesparagraphes 34et35dudocumentSCIT/SDWG/1/9).
- L'OfficejaponaisdesbrevetsaremisauSecrétariat,le2 juillet 2001,undescriptifde projetintitulé"Notedeprésentationduprojetde révisiondelanorme ST.10/C"(voir l'annexedudocumentSCIT/7/5).
- CettetâcheaétécrééeparleSCITplénieràsaseptième session,enjuin2002.Ila aussiétéconvenuqu'uneéquiped'expertsseraitconstituéepourétudiercette question(voirles paragraphes 25à27dudocumentSCIT/7/17).
- L'équiped'expertsaétéconstituéele12juillet2002.

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Pour améliorer la qualité des données relatives aux familles de brevets et éviter toute confusion dans la présentat ion des numéros des demandes établissant la priorité, l'équipe d'expertsétudienotammentlanécessitéde :

- 1) Réviseretmettreàjourl'appendicedelanormeST.10/Cdel'OMPI Lesrévisionsetmisesàjoursuivantesdecetappendicedevraientêtreenvi sagées :
- a) unerévisionetmiseàjourvisantàprendreenconsidérationl'ensembledesÉtats membresdelaConventiondeParis;
- b) unerévisionetmiseàjourvisantàdonnerdesexemplesdenumérosdedemande enprésentationnormaliséepourlesbrev etsetpourlesmodèlesd'utilité;
- c) unerévisionetmiseàjourvisantàdonnerdesexemplesdeprésentation normaliséedesnumérosdedemandeattribuésparlesofficesrécepteursrégionauxd'unpays donnélorsquelesdifférentsofficesrécepteursrégi onauxn'ontpasdesystèmeuniformepour l'attributiondecesnuméros.
- 2) RéviserlesrecommandationsfigurantdanslanormeST.10/C Ilconviendraitd'envisagerlapossibilitéd'ajouterlesdeux recommandationsci -aprèsà cettenorme:
- a) unerecommand ationinvitantlesofficesdepropriétéindustrielleseconformeràla normepourprésenterlesnumérosdedemanded'undocumentdebrevetdanslanotification dudépôtinitialetdanslecertificatdepriorité;

b) unerecommandationinvitantlesoffices depropriétéindustrielleàexigeret faciliterl'observationdelanormeparlesdéposantslorsqu'ilsindiquentlenumérodela demandeétablissantlaprioritédanslesdépôtsultérieurs.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

L'équiped'expertsdevaits' efforcerdefaireparvenirauBureauinternational, pour le 15 septembre 2002, un document faisant connaîtres es décisions. Surcette base, le Bureau international doitétabliret diffuser le document SCIT/SDWG correspondant en français, anglaisetes pagn ol, a finqu'il puis se être examiné par les membres du SDWG à la prochaine session de cegroupe de travail, qui se tien dradu 2 au 6 décembre 2002.

IV. RESPONSABLE

L'Officejaponaisdesbrevetsestresponsabledecettetâche.

Tâchen° 31 Révisiondet outeslesnormesdel'OMPIqu'ilconviendraitéventuellement demodifiercomptetenudelaréformedelaCIB

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Àsacinquièmesession,leGroupedetravailadhocsurlaréformedela classificationinternatio naledesbrevets(CIB)estconvenuque,danslaperspective delaréformedelaCIB.lanorme ST.8etcertainesautresnormespertinentesde l'OMPI("normes relatives autraitement électronique des données") devaient être révisées. Àcetégard, le groupe detravailaautoriséleBureauinternationalà demanderauSCITd'inscrirelarévisiondelanorme ST.8danssonprogrammede travail(et,s'ilyalieu,deformulerdesrecommandationsrelativesàd'autresnormes pertinentes). Às as eptième session, le Groupe de travail sur la réforme de la CIBa aussiexaminéuneétudedel'Officeeuropéendesbrevetsconcernantlesnormesen vigueurdel'OMPIqu'ilconviendraitdemodifiercomptetenudelanouvelle présentationdessymboles de classement sur la page d ecouverturedesdocumentsde brevet, et a de mandéau Bureau international d'en informer le SCIT (voir les paragraphes 41à43dudocumentIPC/REF/5/3,lesparagraphes 39et40du documentIPC/REF/7/3etlesdocumentsSCIT/7/7etSCIT/7/7 Add.1).
- Cette tâcheaétéapprouvéeenjuin2002parleSCITplénier,quiaaussiconstitué uneéquiped'expertschargéedelarévisiondesnormesrelativesautraitementnon électroniquedesdonnéesetquiaconfiélarévisiondesnormesrelativesau traitementélectro niqueàl'Équiped'expertschargéedesnormesrelativesau traitementetàl'échangeélectroniquesdesdonnées(voirlesparagraphes 31et32du documentSCIT/7/17).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

LetexteenvigueurdelanormeST.8définitlaconfi gurationdessymbolesdelaCIBen vuedeleurinterprétationparordinateuretestutiliséepourl'échangededonnées.Le fonctionnementdelaCIBproprementditeaprèssaréforme,ainsiquelanécessitéde retrouverfacilementl'informationrecherchée, donnentlieuàdesmodifications fondamentalesdesindicateursenvigueuretàlacréationdenouveauxindicateurs.La réformedelaCIBdevraitpermettred'améliorerlaqualitédessymbolesdelaCIBattribués parlesofficesdepropriétéintellectuelle, dansl'intérêtdetouslesofficesetdupublic,quien retirerontdesavantagesproportionnelsaunombrededépôtsinitiauxdanslemonde.La révisiondelanorme ST.8del'OMPIestlaconditionnécessairepourconcrétiserles avantagesdel'amélioratio ndelaqualitédesdonnéesdeclassement,enpermettantde disposerd'unformatd'échangenormalisé.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

1. Encequiconcernelecontenudesdonnées visées dans la norme ST. 8 del'OMPI, la réforme de la CIB estencours et la nouvelle version de cette classification de vraitêtre disponible à partir de juillet 2004 pour l'us ageinterne de soffices de propriété in dustrielle, les nouveaux symboles de vantêtre appliqués sur les documents publiés à partir de janvier 2005. Cette tâchevise essentiellement à traduir eles nouvelles exigences touchant aux symboles de

laCIBdansuneversionréviséedelanorme ST.8del'OMPI,prévoyantunformatstandard déchiffrableparmachinepourlesnouveaux symboles et leur présentation. La oule séquipes d'experts déterminer on taus siles incidences de cestravaux surd'autres normes del'OMPI et réviser ont celles - cienconséquence. L'étude del'incidence sur les normes relatives au traitement électronique des données (par exemple ST.8, ST. 30, ST.32, ST.33, ST.35 et ST.40), ser a confiée à l'Équipe d'expert schargée des normes relatives au traitement nonélectronique des données (par exemple, ST.7, ST.10, ST.11, ST.12 et ST.18) ser a quant à elle confiée à l'Équipe d'expert schargée des normes de l'OMPI et de la réforme de la CIB.

2. Lesdeuxresponsablesdeséquipesd'expertsassociéesàcetterévision,commeilaété indiquéplushaut,so ntinvitésàfairerapportauSDWGsurlestravauxentreprisainsiquesur toutepropositionconcernantlarévisiondesnormesdel'OMPI.

IV. RESPONSABLE

L'Officeeuropéendesbrevetsestresponsabledecettetâche.

Tâchen° 32 Établissementd'uninv entairedesproduitsinformatiquesmisaupointpar lesofficesdepropriétéintellectuellepourladiffusiondel'informationen matièredepropriétéintellectuelle

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

- Àsapremièresession, en mai 2001, leSD WGaapprouvé, aucours des débats concernant latâche n° 7, l'élaboration d'un descriptif de projet en vue de créer une nouvelle tâche et d'établir l'inventaire sus mentionné. Le 29 juin 2001, l'Office d'Étatroumain pour inventions et les marques aremis au Secrétariat, en vue de la création de cette nouvelle tâche, un descriptif de projet élaboré en consultation avec d'autres offices de propriété intellectuelle, à sou mettre à l'examendu SCIT plénier (voir le paragraphe 14 du document SCIT/SDWG/1/9 et le document SCIT/7/8).
- Cettetâcheaétéapprouvéeenjuin2002parleSCITplénier,quiaaussiconstitué uneéquiped'expertschargéed'enassurerl'exécution(voirlesparagraphes dudocumentSCIT/7/17).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂCHE

Cettetâcheviseàrépondreàlanécessitéd'assurerlacohérenceetlamiseàjourdes informationsrelativesauxmodalitésdediffusiondesdonnéesdepropriétéintellectuellepar lesoffices. Ilestdel'intérêtdesofficesdepropriétéintellectuelleaus sibienquedestiersde pouvoiraccéderplusfacilementetplusrapidementàl'informationrelativeauxpolitiques suiviesparlesofficespourladiffusiondeleursdonnéesdepropriétéintellectuelle.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Leresponsable doitrendrecomptedestravauxaccompliset detoute proposition concernant l'inventaire.

IV. RESPONSABLE

L'Officed'ÉtatpourlesinventionsetlesmarquesdelaRoumanieestresponsablede cettetâche.

Tâchen° 33 Révisionpermanentedesnormesr elativesautraitementnonélectronique.

I. RAPPELDESFAITSETÉTATDELASITUATION

CettetâcheaétécrééeparleSCITplénieràsaseptième session,enjuin 2002(voir lesparagraphes 69à72dudocumentSCIT/7/17).

II. BIEN-FONDÉ/PORTÉEDELATÂ CHE

LeSCITplénieradécidé, às as eptièmes es sion, en vue d'accélérer le processus de révision des normes, que les demandes de révision pour ront être transmises directement, soit au responsable de la tâche, soit au SDWG. La révision de snormes relative sautraitement non électronique est considérée comme une tâche per manente.

III. ACTIONPROPOSÉEETCALENDRIER

Lorsqu'unedemandeprécisederévisiond'unenormedonnéeesttransmisedirectement auresponsablelestravauxpeuvent, aubesoin, commencer immédiatement; sinon, le responsablesoumet la demande au SDWG às as essions uivante.

IV. RESPONSABLE

LeSecrétariatestresponsabledecettetâche.LeSDWGétudieralapossibilitéde nommerunresponsablepourdesdemandesprécisesderévisiondesn ormes.

<u>Notes</u>

* Tâchehautementprioritaire

** TâchequidoitêtreexécutéeougéréeparleSecrétariatetdontildoitêtrerenducompte auSDWG

[Findel'annexeetdudocument]